

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-369

présenté par  
M. Reda et M. Rolland

**ARTICLE 33**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi de finance 2018 a déjà introduit un barème de malus automobile à destinations des usagers de la route. Le Projet de Loi de Finance 2019 le durci encore afin de favoriser l'achat de véhicules neufs émettant moins de CO<sub>2</sub>, décourager l'achat des modèles les plus polluants et stimuler l'innovation technologique des constructeurs.

Ces objectifs louables se font malheureusement au détriment des français. A titre d'exemple, certain des véhicules achetés en 2018 seront déjà soumis au barème malus en 2019 si l'on en croit le tableau de modification du barème en question.

Si les enjeux écologiques sont de premières importances, ils ne doivent pas se faire au détriment du pouvoir d'achat des français. Pour beaucoup d'entre eux, les trajets en voiture sont au cœur de leur quotidien.